

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

Le sept décembre deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 28 novembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 7

Nombre de délégués votants : 8

Résultats des votes : 4 pour 0 contre 4 abstentions

**Présents** : Claire BARRIN, Grégory BAERT, Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE, Alain DREAN, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

**Absents excusés** : Angélique ASSIER, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Didier LAPALUS, Pierre LESTAS, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Gaëlle VERJUS.

Angélique ASSIER a donné pouvoir à Alain DREAN.

Sébastien BRIAND a été élu secrétaire de séance.

**Objet** : **RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A L'OPERATION DE VIDANGE, CURAGE, INSPECTION ET REMISE EN SERVICE DU DIGESTEUR ET SES OPERATIONS D'OPPORTUNITE – STATION D'EPURATION DES VERNAIES A THONES. DEL\_05632023**

Madame la Présidente rappelle que, dans le document d'orientations budgétaires 2023 et le budget primitif 2023, l'Assemblée a décidé de réaliser les travaux suivants : vidange, curage, inspection et remise en service du digesteur à la station d'épuration. Afin de pouvoir entreprendre les travaux, une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été faite auprès de quatre cabinets et selon la procédure adaptée.

Madame la Présidente présente le rapport d'analyse des offres :

1 seule offre a été reçue

Offre	CABINET MONTMASSON
Prix (HT)	<b>37.900,00 €</b>
Prix (TTC)	<b>45.480,00 €</b>

Madame la Présidente propose donc de retenir l'offre du cabinet MONTMASSON.

Le Comité Syndical,  
Après avoir délibéré,

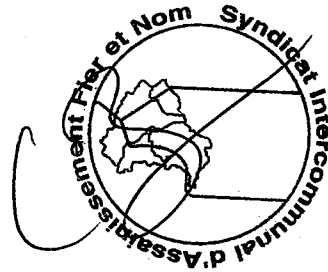
- **DECIDE** de retenir le cabinet MONTMASSON,

- **AUTORISE** la Présidente à signer au nom et pour le compte du Syndicat le marché et tous les documents y afférant.

Le sept décembre deux mille vingt-trois.

Le Secrétaire de Séance,  
Sébastien BRIAND

La Présidente,  
Claire BARRIN



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 19/12/2023
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 21/12/2023

La Présidente,  
Claire BARRIN

